La ville d'Ecully

LA VILLE À VOS CÔTÉS, SOLIDARITÉ

Aide aux démarches administratives et numériques

Plusieurs partenaires peuvent vous aider dans vos démarches numériques.

Publié le 16 mars 2025

Amely

Un médiateur numérique de l'association AMELY tient une permanence hebdomadaire au CCAS (mairie), pour vous accompagner dans vos démarches administratives, notamment les démarches en ligne, telles que la création ou consultation de comptes sur les différentes plateformes comme l'ANTS, la CAF, la CPAM, la CARSAT...

Le mardi matin entre 9h et 12h - **Sur rendez-vous.**

Rendez-vous d'une durée de 30 minutes, sur inscription auprès du CCAS, par téléphone au 04.78.64.17.00 ou par mail : secr.ccas@ville-ecully.fr

PIMMS

Le vendredi de 9h15 à 12h15 sans rendez-vous, à la Bibliothèque des Sources, 48 chemin de Montlouis.

France Service

Du lundi au vendredi de 9h à 17h30 sans rendez-vous, au bureau de la Poste, 296 avenue Andrei Sakharov Lyon 9e.

MAIRIE D'ÉCULLY
1 place de la Libération
CS 80212
69134 écully Cedex

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h
Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même horaires sauf lundi : journée continue de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser